

LABELLISATION " LIRE A LA MER " 2022

CONVENTION DE PARTENARIAT

Département Hérault / Commune de Paulhan

Entre, d'une part :

Le Département de l'Hérault, représenté par son Président en exercice, Monsieur Kléber Mesquida, agissant en vertu de la délibération n° CP/270622/C/7 du 27 juin 2022 ayant pour objet l'adoption du projet de convention 2022 " Lire à la mer ".

D'une part,

Et

La Commune de Paulhan, représentée par son maire en exercice, Monsieur Claude Valero dûment habilité par délibération du conseil municipal du... 04... Juillet... 2022

D 'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

ARTICLE 1 : Label Lire à la mer : Programme en partenariat - année 2022

L'opération « Lire à la mer » initiée par le Département en 2008, vise à déployer pendant l'été des bibliothèques éphémères dans des lieux fréquentés par les estivants.

L'objectif consiste à mettre à disposition des collections de livres et revues sur des lieux de loisir (bord de mer, de lac, de rivière, piscines...) afin de faciliter et démocratiser l'accès à la lecture.

Quelques principes de base président à la conception de « Lire à la mer » qui se fonde sur la volonté départementale de mettre la culture, en l'occurrence la lecture, à la portée de tous les publics :

- ➔ accès libre et gratuit pour tous
- ➔ mise à disposition de documents convenant à une lecture de loisir (structure de type paillote ou forme plus légère avec bacs adaptés...)
- ➔ consultation sur place des documents
- ➔ mise en œuvre d'animations visant à valoriser le patrimoine écrit (conte, lecture...).

A travers une labellisation de l'opération depuis l'année 2011, le Département entend contribuer à l'élargissement de cette offre qui rencontre un engouement certain auprès de la population. Grâce à ce label « Lire à la mer », les communes peuvent solliciter des aides de diverses natures pour mettre en œuvre, à leur échelle, des dispositifs semblables.

La Commune de Paulhan accueille chaque été un public nombreux.

Inspirée par la réussite du programme départemental « Lire à la mer », la commune met en œuvre une opération de bibliothèque de plein air dénommée « Lire au Jardin ».

Dans le cadre de cette opération, un partenariat départemental sera mis en place pour l'été 2022.

ARTICLE 2 : Conditions de déroulement de l'opération

La Commune de **Paulhan** mettra en œuvre pendant les mois de juillet et août une bibliothèque éphémère destinée à tous les publics sur l'aire de détente.

→ une collection de livres présentée dans des bacs sera mise à disposition du public de façon libre et gratuite ; aucune inscription ne sera requise.

Les bacs seront stockés dans les locaux de la piscine en dehors des heures d'ouverture.

→ Animations prévues : lecture d'albums à la demande pour les plus grands, comptines et contes pour les plus petits

→ L'accueil sera assuré par le personnel de la médiathèque.

→ Le service sera ouvert au public **les mercredis du 6 juillet au mercredi 24 août 2021**

ARTICLE 3 : Engagement des deux partenaires

Le Département de l'Hérault apportera :

→ Une aide technique sous forme de prêt longue durée de 400 livres adaptés livrés dans des bacs avec roulettes par la Médiathèque Départementale pour la durée de l'opération.

→ La valorisation de l'opération dans les relations presse du Département de l'Hérault.

La commune s'engage :

→ A communiquer sur le partenariat : sur le site, avec un matériel signalétique à placer. Ce support de communication, fourni par le Département, portera la mention du label « Lire à la mer » et de la participation du Département de l'Hérault. La mention du partenariat départemental devra également figurer sur les documents de communication édités par la Commune.

→ La commune s'engagera à présenter au Département un bilan quantitatif et qualitatif à la fin de l'opération estivale.

Fait à Montpellier, le **- 2 AOUT 2022**
En deux exemplaires

Pour le Département de l'Hérault,
Le Président du Conseil départemental


Kléber MESQUIDA

Pour la commune de Paulhan,
Le Maire

Claude VALERO

